

Compte rendu du Conseil municipal du 20 juin 2024

Présents : Jean-Luc Coupat, Mickaël Coupat, Céline Picard, Amélie Laborde, Géraldine Faure, Marc Massacrier, Claude Chaizy-Alsac.

Les questions suivantes ont été examinées :

Liste des membres des sections et des bénéficiaires de l'affouage

Elle est consultable en mairie.

Rappel : sont membres des sections tous les habitants permanents majeurs des villages des Amouilhauts, du bourg (section St-Eloy-les Amouilhauts), de la Faye (section de la Faye), et de Montgheol (section de Montgheol). L'affouage est attribué à un représentant par foyer.

Budget

Décision modificative pour les travaux de l'église

Le surcoût des travaux de l'église, 20 000€, entraîne une décision modificative du budget qui doit être en équilibre.

Admission en non-valeur pour 2 centimes

Compétence assainissement collectif

Le syndicat intercommunal du Bas-Livradois (SIEG) se maintient et ne prend pas en charge l'assainissement collectif.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de St-Amant

795,27€ par enfant soit un total de 4309,74€ à la charge de la commune pour 7 enfants scolarisés.

Réfection de la toiture et de la fenêtre du logement

Le devis de l'entreprise Viallis-Charpente s'élève à 6471 HT. Les travaux seront réalisés à l'automne 2025.

Planning des permanences pour les élections législatives des 29 juin et 7 juillet 2024.

Zone d'accélération des énergies renouvelables.

Le Conseil maintient sa position contre l'avis du Parc régional pour l'implantation d'un parc solaire sur la commune.